

CPR



La résidence alternée



Le **Comité Parental de Réflexion** a été créé en octobre 1996 dans le cadre de l'association P.E.M. de Montpellier. Il a pour objet de favoriser pour les enfants, la concertation entre les familles parentales et les pouvoirs publics. Il avance des propositions d'amélioration des dispositifs et des pratiques dans les associations d'aide et soutien à la parentalité, les services de médiation familiale, et les institutions. Le Comité Parental rassemble des parents connaissant des procédures interminables devant les tribunaux qui tardent à préserver les intérêts de leurs enfants... Nous ne parlerons pas ici des avocats qui durcissent souvent les conflits parentaux pour en tirer profit ... Dans le sud de la France, les parents ne sont pas seuls devant ces situations parfois dramatiques.

Selon des enfants de huit à douze ans écoutés par leurs parents dans les réunions du CPR, la résidence alternée est bien le moyen principal pour eux de préserver leurs liens à égalité avec leurs deux parents. Mais si ceux-ci sont en conflit, il se disent insécurisés. Ce n'est pas le fait d'avoir deux lieux de vie qui provoque chez eux de l'instabilité affective, de la fatigue, de la désorientation, mais la sensation selon laquelle aimer deux parents qui ne savent pas bien s'entendre, ne leur apporte pas la complémentarité espérée. La rupture avec un parent est encore pire, elle est ressentie comme une maltraitance et un drame très perturbant.

Des adultes opposants à la résidence alternée sont souvent des personnes qui, peut-être de mauvaise foi, peut-être par ignorance, cultivent le régime de tenir l'enfant dans un lieu de vie principal chez un seul parent dit "hébergeant", l'enfant étant seulement de temps en temps chez son autre parent dit "visiteur". Cette solution courante du parent unique et du parent visiteur, toujours principalement choisie dans les séparations et divorces, représente pour la société un moyen traditionnel que l'appareil judiciaire appelle un dispositif "classique". Régime, solution, moyen, dispositif, souvent revendiqués avec l'argument incontournable et tout ficelé par avance, qu'est celui de la stabilité de l'enfant.

Ces opposants ne savent-ils pas que l'enfant dans ses trois premières années, a une conscience du temps qui peut lui faire ressentir un très court instant comme une période lui paraissant infinie ? Aller du berceau à la crèche ou à la nourrice, ou en maison familiale, aller à la petite école et rentrer à la maison, semblent rendre des enfants heureux dans une culture qui dit aimer les enfants, mais ce sont, au niveau même des enfants, toujours de véritables déménagements.

La vie des enfants de militaires, de diplomates, de travailleurs sur chantiers itinérants ne soulève aucune remarque de la part des opposants à la résidence alternée. Par contre on entendra dire : la résidence alternée perturbe l'enfant qui est obligé de déménager sans arrêt d'un domicile parental à l'autre.

En réalité, c'est la démission de certains parents, qui déplacent l'enfant parfois sans raison entre maison familiale et maisons (au pluriel) de grands-parents, oncles et tantes, fratries diverses, qui devrait nous choquer beaucoup plus. Placer des enfants en pension, les priver de logement personnel et familial, sont encore certes considérés comme duretés qui leur sont faites, mais très banalisées et qui ne font pas surgir tant d'oppositions.

L'idée que les deux sourires parentaux, les deux tendresses des deux lignées parentales, les deux registres d'autorité, les deux cultures, puissent être fréquentés par l'enfant à égalité de temps et de statut entre deux cadres parentaux différents, provoque de la part des promoteurs de l'orphelinat, le besoin de construire des rapports de force entre les parents : on fabrique socialement un parent principal, on fabrique judiciairement un parent secondaire, et on dit que l'intérêt de l'enfant n'est pas satisfait si les lignées parentales se battent entre elles pour protéger chacune des prérogatives à l'égard de l'enfant.

Il faut donc réussir à sortir du risque de conflit entre un parent qui désire être seul à s'occuper de l'enfant et un parent qui veut partager les responsabilités.

C'est un des objectifs du CPR. Les enfants veulent bien de la résidence alternée, mais ils veulent surtout des parents qui s'accordent ou s'entendent.

Thème d'actualité depuis quatre années : la résidence alternée

Garçons et filles ont besoin de l'aide et de l'exemple de leur mère et de leur père pour pouvoir développer une identité masculine ou féminine, un concept et une conscience de soi sains et un comportement affectif et relationnel stable.

M. Mahler en 1989; D.W. Winnicott en 1990.

Si l'absence d'un des parents fait que l'enfant est insécurisé au niveau du développement du rôle des sexes, il peut rencontrer ultérieurement des problèmes au niveau de la rencontre avec des personnes de l'autre ou du même sexe.

Fischer W en 1999, pages 172 à 186.

Si vous vous intéressez plus profondément à ces questions, au delà d'un premier livre français écrit sur les enfants du divorce, de Françoise Dolto: "Quand les parents se séparent" en 1988, l'année de son décès, toute la bibliographie sur les enfants de parents divorcés s'est développée considérablement ces vingt dernières années.

Nous ne sommes pas parfaitement repreneurs de la logique américaine, de type Gardner, ni de la littérature européenne émanant de la Suisse ou de la Belgique, sauf concernant les travaux du Professeur Jean-Yves Hayes.

Si vous connaissez d'excellents auteurs français, qui ne soient pas des traducteurs d'ouvrages américains ou anglais, nous remercions votre gentillesse de bien vouloir nous les indiquer.

Joël Quoniam

